

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

## DU 02 DÉCEMBRE 2012

\* \* \* \* \*

Convocation du Conseil : 26 Novembre 2012

Monsieur (Conseiller Municipal)

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le Dimanche 02 Décembre 2012 à 18 heures 00, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

P/ Le Maire décédé, le 1<sup>er</sup> Adjoint : signé BRUNAUD

**ORDRE DU JOUR :** Election du Maire et des Adjointes - Indemnités de Fonction du Maire et des Adjointes - Constitution des Commissions Communales - Désignation des représentants de la commune au sein des établissements publics de coopération intercommunale

L'an deux mil douze, le 02 décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de GLENIC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 25 Novembre 2012, se sont réunis dans la salle de la mairie sous la convocation qui leur a été adressée par le 1<sup>er</sup> Adjoint en remplacement du Maire décédé, conformément aux articles L.2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

Etaient présents MM. (Mmes) les conseillers municipaux :

- |                     |                             |
|---------------------|-----------------------------|
| 1- BRUNAUD Roland   | 9- PETIT Frédéric           |
| 2- ISOLA Philippe   | 10- GOUNY Georges           |
| 3- CHATEAU David    | 11- LASCoux Benoît          |
| 4- GASNET Gérard    | 12- DROUILLARD Christine    |
| 5- JABRILLAT André  | 13- CHARBONNIER Jean-Claude |
| 6- DEVOS Michel     | 14- VIAU Martine            |
| 7- CHANUDET Georges | 15- REINHARDT Georges       |
| 8- VERGER Laurence  |                             |

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr BRUNAUD Roland Adjoint, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer M. REINHARDT Georges dans ses fonctions de conseiller municipal.

Mr CHARBONNIER Jean-Claude le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Laurence VERGER.

### **ELECTION DU MAIRE**

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

#### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A DEDUIRE : Bulletins Litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

Mr BRUNAUD Roland quatorze voix (14)

***Mr BRUNAUD Roland ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a immédiatement été installé.***

#### ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mr BRUNAUD Roland élu Maire, à l'élection du premier Adjoint.

#### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A DEDUIRE : Bulletins Litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

Mr ISOLA Philippe quatorze voix (14)

***Mr ISOLA Philippe ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a immédiatement été installé.***

#### ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second Adjoint.

#### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A DEDUIRE : Bulletins Litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

Mr GASNET Gérard quatorze voix (14)

***Mr GASNET Gérard ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a immédiatement été installé.***

## ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième Adjoint.

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A DEDUIRE : Bulletins Litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	-
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont obtenu :

Mr CHATEAU David quinze voix (15)

***Mr CHATEAU David ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a immédiatement été installé.***

Signature des membres présents

Le Doyen d'âge du Conseil

Le Secrétaire,

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

## **CREATION DES POSTES D'ADJOINTS**

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il vous est proposé la création de 3 postes d'adjoints.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité la création de 3 postes d'adjoints au Maire.

## **INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

VU les articles L.2123.20.1, L2123.23 et L.2123.24 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux indemnités de fonction du Maire et des Adjoints,

VU les arrêtés municipaux en date du 03 Décembre 2012 portant délégation de fonctions à 3 adjoints au Maire,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2012,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**DECIDE**, et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et Adjoints au Maire aux taux suivants :

Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique :

Maire : 31% de l'indice 1015

1<sup>er</sup> Adjoint : 7.85 % de l'indice 1015

2<sup>ème</sup> Adjoint : 10.00 % de l'indice 1015

3<sup>ème</sup> Adjoint : 6.90 % de l'indice 1015

### **1°) MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE :**

Indemnité du Maire + Total des Indemnités des Adjoints ayant délégation :

1 178.46 € + (313.62 x 3 = 940.86 €) = **2 119.32 €**

## 2°) INDEMNITES ALLOUEES :

NOM	PRENOM	FONCTION	INDEMNITE (allouée en % de l'Indice 1 015)
BRUNAUD	Roland	Maire	31 %
ISOLA	Philippe	1 <sup>er</sup> Adjoint	7.85 %
GASNET	Gérard	2 <sup>ème</sup> Adjoint	10.00 %
CHATEAU	David	3 <sup>ème</sup> Adjoint	6.90 %

Les indemnités de fonction suivent les augmentations prévues et seront revalorisées conformément aux textes en vigueur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, procède ensuite à la nomination des ses commissions :

### **COMMISSION DES TRAVAUX**

- Mr GASNET Gérard
- Mr CHATEAU David
- Mr CHANUDET Georges
- Mr PETIT Frédéric
- Mr LASCOUX Benoît
- Mr CHARBONNIER Jean-Claude
- Mr REINHARDT Georges

### **COMMISSION DES FINANCES**

- Mr ISOLA Philippe
- Mr GASNET Gérard
- Mr DEVOS Michel
- Mr GOUNY Georges
- Mr LASCOUX Benoît

### **COMMISSION DE L'ANIMATION & DE L'INFORMATION**

- Mr ISOLA Philippe
- Mr GOUNY Georges
- Mr LASCOUX Benoît
- Mme DROUILLARD Christine
- Mr REINHARDT Georges

Monsieur le Maire indique que suite au renouvellement partiel du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les délégués qui siègeront au sein des différents syndicats :

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GUERET/SAINT-VAURY**

### **DELEGUES TITULAIRES**

- Mr BRUNAUD Roland
- Mr GOUNY Georges

### **DELEGUES SUPPLEANTS**

- Mr ISOLA Philippe
- Mr GASNET Gérard

## **SYNDICAT PRIMAIRE D'ELECTRIFICATION**

### **DELEGUES TITULAIRES**

- Mr CHATEAU David
- Mr REINHARDT Georges

### **DELEGUES SUPPLEANTS**

- Mr GASNET Gérard
- Mr PETIT Frédéric

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE POUR LE MAINTIEN DES PERSONNES AGEES DANS LEUR MILIEU (S.I.V.U)**

- Mme DROUILLARD Christine
- Mme VERGER Laurence

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DE LA SAUNIÈRE**

### **DELEGUES TITULAIRES**

- Mr BRUNAUD Roland
- Mr CHATEAU David

### **DELEGUE SUPPLEANT**

- Mr REINHARDT Georges

Le Maire,

Les Conseillers,